

BAREME DES HONORAIRES AU 1^{er} SEPTEMBRE 2021

VENTES (honoraires à la charge de l'acquéreur)	
Biens d'habitation et de terrains à bâtir	de 1 € à 124 000 € : Forfait de 5 900 € TTC de 124 001 € à 150 000 € : Forfait de 6 900 € TTC de 150 001 € à 200 000 € : Forfait de 7 900 € TTC de 200 001 € à 250 000 € : Forfait de 8 900 € TTC de 250 001 € à 300 000 € : Forfait de 9 900 € TTC de 300 001 € à 350 000 € : Forfait de 10 900 € TTC de 350 001 € à 450 000 € : Forfait de 11 900 € TTC au-delà de 450 001 € : 3 % du prix net vendeur TTC
Garages ou parkings	Forfait de 3 900 € TTC
Fonds de commerce, locaux, murs commerciaux ou professionnels, bureaux, droit au bail, entrepôts, pas de porte	Forfait 9.6% TTC du montant de la transaction

LOCATIONS (Les honoraires sont répartis entre le bailleur et le locataire article 5 de la loi n° 89-462)		
	PART BAILLEUR	PART LOCATAIRE
LOCAUX D'HABITATION ET MIXTES ou MEUBLES : Publicité Organisation des visites Constitution du dossier	10,80 € TTC/m ² Zone très tendue	10,80 € TTC/m ² Zone très tendue
	9 € TTC/m ² Zone tendue	9 € TTC/m ² Zone tendue
	7,20 € TTC/m ² Reste du territoire	7,20 € TTC/m ² Reste du territoire
LOCAUX à usage de garages, parkings	Forfait de 200 € TTC à la charge du bailleur	Forfait de 200 € TTC à la charge du preneur
LOCAUX A USAGE COMMERCIAL ET A USAGE PROFESSIONNEL : Publicité Organisation des visites Constitution des dossiers	0,00 €	10% HT soit 12% TTC de 3 années de loyers

ImmoDef et ses agents mandataires ne rédigent pas le bail et ne réalisent pas d'état des lieux.

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Le taux de TVA en vigueur est de 20 %.